

EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ



LA VIE DE L'AUTRE MOITIÉ DE LA POPULATION

LES HABITANTS DES BIDONVILLES DE NAIROBI (KENYA)

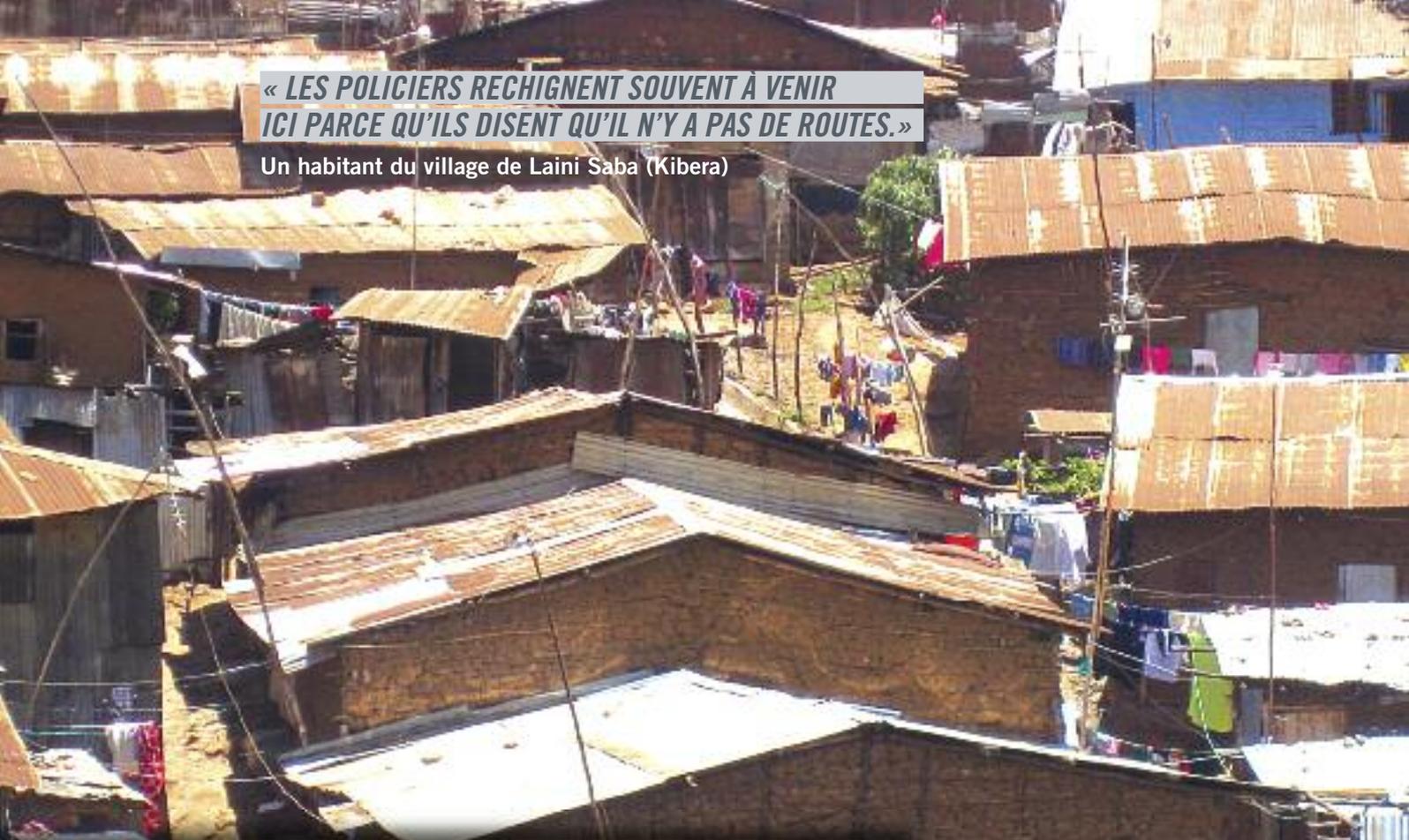
LE DROIT AU LOGEMENT, C'EST UN DROIT HUMAIN

AMNESTY
INTERNATIONAL



**« LES POLICIERS RECHIGNENT SOUVENT À VENIR
ICI PARCE QU'ILS DISENT QU'IL N'Y A PAS DE ROUTES. »**

Un habitant du village de Laini Saba (Kibera)



**« DANS CE QUARTIER, TOUT LE MONDE SOUFFRE, MÊME
LES FEMMES DONT LES MARIS SONT ENCORE EN VIE. »**

Emma Wanjiru, une mère élevant seule ses sept enfants, aux côtés de son fils cadet, qui n'avait que trois jours lorsque cette famille a été expulsée de force de son domicile, dans le quartier de Deep Sea. Au cours des mois suivants, ils ont vécu et dormi dehors jusqu'à ce qu'ils trouvent un nouvel abri.



PLUS DE LA MOITIÉ DE LA POPULATION DE NAIROBI – SOIT QUELQUE DEUX MILLIONS DE PERSONNES – VIT DANS DES BIDONVILLES OU DANS DES AGGLOMÉRATIONS ET QUARTIERS INFORMELS. ENTASSÉES DANS DES CABANES DE FORTUNE OCCUPANT SEULEMENT 1 % DE LA SUPERFICIE DE LA VILLE, CES PERSONNES N'ONT PAS ACCÈS À L'EAU, AUX HÔPITAUX, AUX ÉCOLES NI À D'AUTRES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS, ET VIVENT SOUS LA MENACE CONSTANTE D'UNE EXPULSION FORCÉE.

**« LES EAUX USÉES S'ÉCOULENT
DANS DES ÉGOUTS À CIEL OUVERT,
SERPENTENT DANS TOUT LE
QUARTIER ET ENTRE LES MAISONS
VOISINES, JUSQU'AU FLEUVE. »**

**Mama Esther, une habitante de
Mukuru**



Ci-dessus et couverture :
Village de Soweto (Kibera).

Près d'un million de personnes vivent à Kibera, le plus grand bidonville de Nairobi, entassées sur environ 220 hectares de terrain détrempé, de part et d'autre de la principale ligne de chemin de fer. La plupart d'entre elles gagnent à peine de quoi louer une cabane en bois au sol de terre battue et au toit de tôle, dépourvue de toilettes et d'eau courante.

Les allées boueuses sont jonchées de débris et de sacs contenant des excréments humains. Des ruisseaux contaminés par les eaux usées s'écoulent le long de chemins défoncés.

Kibera n'apparaît pas sur les cartes officielles du gouvernement. C'est une ville invisible où l'État n'intervient pratiquement pas. Ses habitants

bénéficient d'un accès extrêmement restreint aux services et infrastructures publics essentiels, tels que l'eau, l'électricité, les routes, les installations sanitaires, le ramassage des ordures, les soins médicaux et l'éducation. Ils ne sont pas – ou très peu – protégés contre les crimes violents ou les incendies dévastateurs.

D'énormes conduites sillonnent Kibera pour approvisionner en eau des quartiers plus aisés de la capitale. Ceux qui vivent à l'extérieur de ce secteur d'approvisionnement doivent acheter de l'eau jusqu'à 20 fois le prix de l'eau courante. Beaucoup n'ont pas les moyens d'acheter la quantité dont ils ont besoin.

À Kibera et dans les autres quartiers laissés pour compte de Nairobi, les habitants vivent dans une peur constante. Ils craignent les expulsions forcées et la misère. Ils craignent la violence. Ils craignent les maladies transmises par l'eau. Ils craignent d'être définitivement pris au piège dans des bidonvilles répugnants et malodorants parce que leurs voix ne se font jamais entendre et parce qu'ils n'ont aucun moyen de sortir de la pauvreté.

Le droit à un logement convenable est un droit fondamental dont ils sont privés en raison des politiques gouvernementales et de l'indifférence des autorités à l'égard de la pauvreté urbaine. Les agglomérations et quartiers informels, qui ont proliféré, sont exclus des processus de planification et de budgétisation concernant Nairobi. Dans la pratique, ils sont traités comme s'ils n'existaient pas. La construction de logements décents et à faible coût par l'État a été sacrifiée au profit de la recherche de bénéfices plus importants sur le marché des logements haut de gamme.

Par conséquent, la terrible pénurie de logements abordables n'a pas laissé d'autre choix à des millions de personnes que de vivre dans des bidonvilles.

EXPULSIONS FORCÉES

La multiplication des bidonvilles et les conditions de vie inacceptables de leurs habitants sont la preuve que le gouvernement ne fait pas respecter le droit à un logement convenable pour tous.

Le principal obstacle entravant la réalisation de ce droit est l'absence de sécurité légale de l'occupation à laquelle sont confrontés la plupart des habitants des bidonvilles. Ces derniers sont donc à la merci de hausses de loyer arbitraires, de dépossessions et de restrictions excessives à l'utilisation de leurs logements et des terrains qu'ils occupent.

Les habitants de ces quartiers sont particulièrement exposés aux expulsions forcées, qui sont illégales aux termes du droit international relatif aux droits humains et sont souvent effectuées à grande échelle. Les conséquences sont alors catastrophiques pour les personnes concernées.

Parfois, des promoteurs immobiliers privés sont à l'origine de ces expulsions forcées. Ces pratiques ont conduit à la destruction de logements, de biens, d'entreprises, de moyens de subsistance et ont séparé des familles, générant ainsi de profonds traumatismes.

Les habitants du quartier de Deep Sea, par exemple, ont subi des vagues d'expulsions forcées menées par les autorités gouvernementales et certaines sociétés. Le 25 septembre 2005, les logements d'environ 850 familles ont été rasés sans préavis, sans concertation et sans que les autorités ne proposent de solutions de relogement ni d'indemnisation – autrement dit, sans aucune des garanties exigées par le droit international relatif aux droits humains.

Des protestations massives ont permis d'empêcher de nouvelles démolitions et la

Haute Cour a statué par la suite que ces expulsions étaient illégales.

Malgré cette décision de justice, les habitants de Deep Sea continuent à vivre dans la crainte permanente des bulldozers.

D'autres expulsions forcées ont eu lieu en prévision de projets de construction d'infrastructures publiques, telles que des routes et des voies ferrées. En février 2004, dans le village de Raila (Kibera), environ 2 000 personnes ont assisté à la démolition de leurs logements, destinés à céder la place à une rocade. Des écoles, des kiosques, des centres de santé et des petites entreprises ont également été détruits. Comme toujours, les habitants n'ont pas été convenablement avertis et on ne leur a pas proposé de solution de relogement ni d'indemnisation. Cinq ans plus tard, la rocade n'est toujours pas construite.

LES RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

Les quartiers informels de Nairobi ont émergé à l'époque coloniale, lorsque les Africains étaient exclus des zones résidentielles de la ville. Le gouvernement colonial a traité les bidonvilles comme s'ils n'existaient pas. De ce fait, les autorités locales n'ont pas fourni les services essentiels à ces quartiers, ni construit de routes d'accès. Par conséquent, Nairobi est devenu une ville cloisonnée.

L'indépendance, proclamée en 1963, n'a été porteuse d'aucune amélioration pour les habitants des bidonvilles. Face à la prolifération des bidonvilles, le nouveau gouvernement a d'abord tenté d'enrayer la migration vers la ville et a ensuite procédé à des démolitions dans ces quartiers. Aucune de ces politiques n'a permis de mettre fin à l'expansion continue des quartiers informels.

Dans les années 1970 et 1980, le gouvernement a modifié son approche, abandonnant les démolitions au profit d'initiatives visant à améliorer les conditions de vie dans ces zones. Les projets menés dans le cadre d'initiatives bilatérales ou multilatérales soutenues par des donateurs reflétaient cette nouvelle approche, comme l'ont fait les projets mis en œuvre par des organisations non gouvernementales (ONG), des églises et des associations réunissant des habitants de bidonvilles.

La participation d'ONG et d'organisations internationales spécialisées dans le développement à des projets d'amélioration des agglomérations informelles s'est accrue dans les années 1990. Cependant, le

DISPOSITIONS LÉGALES RELATIVES AUX EXPULSIONS FORCÉES

Les expulsions forcées constituent une violation des droits humains et, à ce titre, les gouvernements sont tenus de les interdire et de les empêcher.

Aux termes des normes internationales, une expulsion forcée est le fait de chasser une personne contre son gré de son logement ou du terrain qu'elle occupe, sans lui fournir ou lui permettre de bénéficier de certaines formes de protection juridique, notamment un délai raisonnable, une concertation, une procédure légale et l'assurance de se voir proposer une solution de relogement convenable.

Les expulsions ne peuvent être effectuées qu'en dernier ressort, lorsque toutes les autres solutions envisageables ont été examinées.

Les gouvernements doivent également veiller à ce que personne ne se retrouve sans abri ou exposé à des atteintes aux droits humains à la suite de cette expulsion.

Les lois kenyanes n'interdisent pas les expulsions forcées, bien que des tribunaux aient ordonné, dans certains cas particuliers, que des solutions autres que l'expulsion soient mises en œuvre.

gouvernement lui-même reconnaît que ces initiatives « *avaient tendance à exclure les groupes cibles de la phase de planification* ».

En 2004, le gouvernement a officiellement fait de la revalorisation des bidonvilles sa solution principale pour améliorer les conditions de vie dans ces quartiers.

Il a également annoncé la mise en œuvre de projets visant à intégrer ces quartiers dans le cadre formel des centres urbains, mais ces projets ne se sont pas encore concrétisés.

L'ambitieux Programme kenyan d'amélioration des bidonvilles a débuté en 2000 et son projet pilote est actuellement en cours de réalisation à Soweto East (Kibera). Malgré quelques résultats positifs, le gouvernement n'est pas parvenu, dans de nombreux domaines, à rendre ce projet conforme aux exigences du droit international relatif aux droits humains en matière de droit à un logement convenable.

Sur les 50 habitants avec lesquels Amnesty International s'est entretenue, 45 ont déclaré qu'ils n'avaient reçu aucune information concernant ce projet, qui aura pourtant un impact profond sur leur vie. Aucun n'avait été consulté au sujet de la configuration ou de la localisation du site de relogement temporaire ou des zones revalorisées, et ils craignaient tous de ne pas avoir les moyens de vivre dans l'un ou l'autre de ces endroits.

Beaucoup redoutent que ce relogement temporaire ne les coupe de leur unique source de revenu : des petits commerces locaux, pour la plupart.

Les plus vulnérables, notamment les mères célibataires et les personnes handicapées ou malades, craignent d'être exclus de ce projet et que les nouveaux logements soient inadaptés ou inabordables.

« J'HABITE ICI DEPUIS PRÈS DE VINGT ANS ET L'UN DES PRINCIPAUX PROBLÈMES EST LE NOMBRE ÉLEVÉ DE CAS DE CHOLÉRA, DE DYSENTERIE ET D'AUTRES MALADIES TRANSMISES PAR L'EAU, EN PARTICULIER CHEZ LES ENFANTS. »

Millicent, de Mathare Valley

« C'EST COMME ÇA QUE JE GAGNE MA VIE, EN VENDANT DES TOMATES. QUAND ON ME DIT QUE JE DOIS DÉMÉNAGER ALORS QUE JE N'AI NI MARI NI TRAVAIL, OÙ VEUT-ON QUE J'AILLE ? COMMENT VAIS-JE POUVOIR METTRE DE LA NOURRITURE SUR MA TABLE ? »

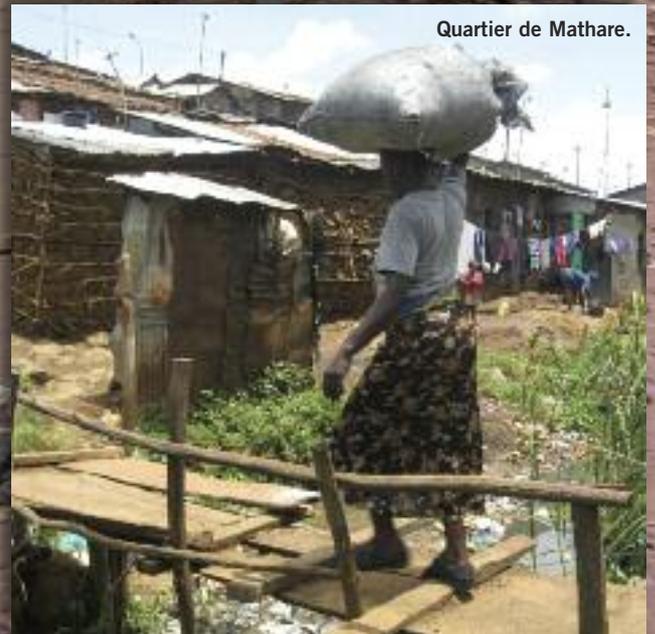
Rose Awino, une habitante de Kibera

© Amnesty International

« LES GENS SE BOUSCULAIENT POUR RÉCUPÉRER TOUT CE QU'ILS POUVAIENT DANS LEUR MAISON [...] LE BULLDOZER A COMMENCÉ À ABATTRE NOS MAISONS ET TOUT CE QUE L'ON POSSÉDAIT ÉTAIT ENCORE À L'INTÉRIEUR. »

Jane Atieno, s'exprimant au sujet des expulsions forcées qui ont eu lieu à Deep Sea dans la nuit du 23 septembre 2005

Quartier de Mathare.



« À CHAQUE FOIS QUE J'ENTENDS UN VÉHICULE
S'ARRÊTER À PROXIMITÉ DU QUARTIER, LA PREMIÈRE
CHOSE À LAQUELLE JE PENSE, C'EST TOUJOURS [...]
QUE NOS MAISONS VONT ÊTRE DÉMOLIES POUR NOUS
OBLIGER À QUITTER CET ENDROIT. »

Jacinta Wanjiku, qui vit à Deep Sea depuis plus de vingt ans et a subi
plusieurs expulsions forcées

© Amnesty International



« JE N'AI AUCUN ESPOIR EN CE QUI CONCERNE
LE PROJET D'AMÉLIORATION EN COURS CAR
C'EST MON MARI QUI A ÉTÉ ENREGISTRÉ LORS DU
RECENSEMENT EFFECTUÉ PAR LE GOUVERNEMENT
EN 2005 ET IL EST PARTI AVEC TOUS LES PAPIERS. »

© Amnesty International



Jocelyn Kemuto Nkykooyo vit avec ses trois enfants dans une cabane d'une pièce, qu'elle exploitait en tant qu'hôtel avant de tomber malade. Elle va désormais trop mal pour aller chercher à l'hôpital des médicaments dont elle a besoin.

À gauche : Derrière les cabanes de Kibera se trouve le nouveau site choisi dans le cadre du projet d'amélioration du quartier, mais il n'est pas encore habitable en raison de l'absence d'égouts (photographié en mars 2009).

« LE CENTRE DE SANTÉ LE PLUS PROCHE EST À ENVIRON CINQ KILOMÈTRES. LORSQU'ON EST MALADE, ON Y VA À PIED. SI ON EST TROP MALADE POUR MARCHER, ON DOIT PRENDRE UNE AMBULANCE, SE FAIRE PORTER PAR QUELQU'UN OU UTILISER UNE CHARRETTE. »

Kinyanjui, un habitant du village de Lindi (Kibera)

Tous ceux qui se sont entretenus avec Amnesty International redoutent que ce processus d'amélioration n'implique des expulsions forcées, qui ne sont pas interdites par les autorités.

Surtout, le programme d'amélioration des bidonvilles n'apporte pratiquement aucune réponse aux besoins immédiats et essentiels des habitants des quartiers concernés de Nairobi. Malgré les promesses du gouvernement, qui s'est engagé à construire des logements abordables à l'extérieur des bidonvilles, les politiques du logement, notamment les projets de logements publics à faible coût, n'ont pas accordé la priorité aux personnes vivant dans des bidonvilles et des quartiers informels ni à d'autres groupes que les pires difficultés empêchent parfois de

jouir de leur droit à un logement convenable.

Par conséquent, des millions de personnes dont les revenus sont faibles ou irréguliers sont condamnées à vivre encore plusieurs années, sans aucune sécurité de l'occupation, dans des logements cruellement inadaptés et dépourvus d'eau courante ou d'autres services essentiels, et à respirer un air fétide, sans grand espoir de pouvoir s'extraire un jour du piège de la pauvreté inhérent à la vie dans les bidonvilles.

POUR UN AVENIR MEILLEUR

Amnesty International s'est jointe à la Coalition kenyane du logement et de la terre pour faire campagne afin que les expulsions forcées cessent, que les directives relatives aux expulsions soient adoptées et que les habitants de quartiers informels puissent bénéficier des services de base.

Par le biais de sa campagne intitulée *Exigeons la dignité*, qui dénonce les violations des droits humains aggravant et favorisant la pauvreté, l'organisation donnera un écho à la voix des habitants des bidonvilles afin qu'ils ne soient plus exclus des décisions qui affectent leur vie et les privent de leurs droits.

Sur le site Internet de la campagne – www.demanddignity.org – un dispositif permet aux habitants des agglomérations informelles d'envoyer des SMS prépayés et d'expliquer à tous ce que vivre dans la dignité signifie pour eux.



© Amnesty International

Ci-dessus : Après avoir été blessée aux jambes, Mama Toto a créé une crèche informelle dans le quartier de Deep Sea. Elle s'est retrouvée sans abri à deux reprises, d'abord à la suite d'une expulsion forcée, puis lorsqu'un incendie volontaire a embrasé sa maison pendant son sommeil.

Les membres d'Amnesty International présents dans le monde entier continueront à faire pression sur le gouvernement kenyan afin qu'il permette aux habitants des agglomérations informelles de bénéficier des services de base et mette un terme aux expulsions forcées, notamment dans les endroits menacés par le projet d'assainissement du fleuve Nairobi. L'organisation apportera également son soutien aux populations confrontées à des actes de violence et à des manœuvres d'intimidation lorsqu'elles tentent de défendre leur droit à un logement convenable, et exigera à leurs côtés que le droit de toute personne à vivre dans la dignité soit respecté.

PASSEZ À L'ACTION !

VEUILLEZ ÉCRIRE AU PRÉSIDENT DU KENYA, MWAI KIBAKI, ET LUI DEMANDER DE :

- mettre fin immédiatement à toutes les expulsions forcées et adopter les directives relatives aux expulsions, conformément au droit international relatif aux droits humains ;
- veiller à ce que les populations concernées soient dûment consultées au sujet des expulsions massives planifiées dans le cadre du Programme relatif au bassin du fleuve Nairobi, et des projets d'infrastructures proposés, afin d'identifier toutes les solutions envisageables pour éviter l'expulsion, et de concevoir un plan complet de relogement et d'indemnisation ;
- prendre les mesures nécessaires pour que la mise en œuvre du programme d'amélioration des bidonvilles soit conforme aux obligations qui incombent au Kenya en matière de droit à un logement convenable, notamment à l'obligation de consulter comme il se doit les populations concernées et de veiller à ce que les logements soient abordables et accessibles pour tous ;
- faire en sorte que le programme et les politiques d'amélioration des bidonvilles répondent aux besoins immédiats liés à la sécurité de l'occupation et à l'accès aux services essentiels.

Veillez écrire à :

The Hon. Mwai Kibaki
President of Kenya
State House
PO Box 30510-00100
Nairobi
Kenya

Fax : +254 20 313600/210150/ 310948
Email : pps@statehousekenya.go.ke

**LE DROIT AU LOGEMENT,
C'EST UN DROIT HUMAIN**

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires qui luttent pour mettre fin aux atteintes graves aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.

Juin 2009

Index : AFR 32/006/2009

© LES ÉDITIONS FRANCOPHONES
D'AMNESTY INTERNATIONAL pour
la version française

Amnesty International
International Secretariat
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

www.amnesty.org